

Burundi : la surveillance de l'ONU prolongée en amont des élections

Kampala-Genève, le 10 octobre 2024 — Alors que le Burundi entre dans deux périodes électorales successives (2025 et 2027), le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a prolongé sa surveillance de la situation dans le pays en adoptant une résolution intitulée « Situation des droits de l'homme au Burundi » aujourd'hui. DefendDefenders salue cette résolution, qui renouvelle le mandat du Rapporteur spécial sur le Burundi et condamne un large éventail de violations et d'atteintes aux droits humains.

« En maintenant les projecteurs sur la situation des droits humains au Burundi, la communauté internationale a fait ce qu'il fallait », a déclaré Hassan Shire, directeur exécutif de DefendDefenders. **« La crise burundaise de 2015 n'est pas résolue et des griefs plus profonds concernant la mauvaise gouvernance, les inégalités et les atteintes à l'État de droit et aux droits humains restent sans réponse, ce qui pourrait avoir de graves conséquences à la fois pour le pays et pour la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. »**

La résolution adoptée aujourd'hui ([A/HRC/57/L.12](#)) condamne et détaille une litanie de violations des droits humains commises au Burundi, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture et des violences sexuelles et basées sur le genre. Elle condamne l'impunité généralisée relative aux violations et déplore la réduction de l'espace laissé à la libre expression, à la société civile, à l'activisme citoyen, à la participation politique et à un système judiciaire libre et équitable.

La résolution 57/L.12 est la première résolution centrée sur le Burundi à être adoptée après l'élection du pays au Conseil des droits de l'homme (pour la période 2025-2027), à l'issue d'un processus [dénué](#) de toute concurrence. À cet égard, la résolution rappelle les obligations des membres, notamment d'« observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme » et de « coopérer pleinement avec le Conseil ». Des États membres du Conseil ont été suspendus à deux reprises par le passé (la Libye en 2011 et la Russie en 2022) en raison de leur manque de respect pour les normes d'appartenance au Conseil. La société civile a souligné à maintes reprises que le Burundi n'était pas apte à siéger au Conseil.

La résolution adoptée aujourd'hui est également le fruit d'un plaidoyer renforcé de la société civile burundaise et de ses partenaires régionaux et internationaux, notamment lors de rencontres [en personne](#) lors de la 57^{ème} session du Conseil. En amont de la session, la société civile a exhorté la communauté internationale à suivre de près la situation au Burundi. « Alors que de graves violations des droits humains continuent d'être commises au Burundi dans un contexte d'impunité généralisée et que le pays se prépare à des élections législatives et présidentielle dans un environnement national et régional tendu, le [Conseil] devrait maintenir une surveillance étroite de la situation », ont-ils écrit dans une [lettre](#) aux États.

Le Burundi tiendra des élections législatives et communales en mai 2025 et une élection présidentielle en mai 2027. Les précédents cycles électoraux ont été entachés de violences. Le Conseil des droits de l'homme a répondu à la crise déclenchée par l'annonce, faite par l'ancien président Nkurunziza, qu'il briguerait un troisième mandat, en 2015, en organisant une session extraordinaire en décembre 2015 puis en créant une Commission d'enquête (COI), en septembre 2016. En 2021, la COI a été remplacée par un Rapporteur spécial, un expert indépendant chargé de surveiller et de rendre compte de la situation des droits humains dans le pays.

Le Conseil tient sa 57^{ème} session ordinaire du 9 septembre au 11 octobre 2024. Il devrait adopter près de 40 résolutions, portant à la fois sur des questions thématiques (notamment le racisme et les droits humains sur internet) et sur des situations pays (notamment, outre le Burundi : l'Afghanistan, le Soudan, le Sri Lanka, la Russie et le Venezuela). Le Conseil examinera le prochain rapport du Rapporteur spécial sur le Burundi à sa 60^{ème} session (septembre 2025).

— FIN —

Pour de plus amples informations, contacter :

Estella Kabachwezi

Responsable du plaidoyer, de la recherche et de la communication pour DefendDefenders
EstellaK@defenddefenders.org ou +256 782 360 460 (anglais)

Nicolas Agostini

Représentant de DefendDefenders auprès des Nations Unies
NicolasA@defenddefenders.org ou +41 79 813 49 91 (anglais ou français)